

SASU AB IMMO

SASU au capital de 79 000 € (soixante dix neuf mille euro)

Siège social : 13 Rue DE LA BLIND, 68320 PORTE DU RIED

Enregistrée au RCS de REIMS sous le numéro 951 490 465

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 17 JUIN 2025

Madame Aurélia BECOT, associée unique de la SASU AB IMMO, devant se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,

A pris la décision suivante :

PREMIÈRE DÉCISION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associée unique décide, à compter du 17/06/2025, de transférer le siège social au 332 Chemin de la Traille – 84700 SORGUES.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social »

Le siège social de la société est fixé à : 332 Chemin de la Traille – 84700 SORGUES depuis la décision extraordinaire de l'associée unique du 17 juin 2025.

Le siège social détermine notamment la loi applicable et la compétence des juridictions en cas de litige.

En cas de transfert du siège social sur décision du Président, il peut être transféré en tout autre lieu par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés. »

DEUXIÈME DÉCISION — DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Aurélia BECOT
Associée unique

Signé par AURELIA MOITRIER
Le 18/06/2025

ID: tx_dBVVM9DI96A

Signed with
Universign